

Je fais un don de € déductible

à 75 % l'IFI

par chèque à l'ordre de la **Fondation** Entrepreneurs du Monde et je l'envoie à la Fondation Entrepreneurs du Monde c/o Fondation Caritas 106, rue du Bac - 75007 PARIS.

sur internet : <https://don.fondationcaritasfrance.org/fondation-entrepreneurs-du-monde>

à 66 % de l'IR

par chèque à l'ordre de l'**association** Entrepreneurs du Monde et je l'envoie à l'association Entrepreneurs du Monde 4, allée du textile - 69120 VAULX-en-VELIN

sur internet : <https://don.entrepreneursdumonde.org/don-fr>

Pour un programme particulier :

- Sierra Leone
- Burkina Faso
- France
- Pas de préférence

Contact

armelle.renaudin@entrepreneursdumonde.org

06 60 07 21 85

Cette année, vous devez faire votre don IFI plus tôt parce que vous déclarez votre IFI en même temps que votre déclaration de revenus, dans une déclaration annexe n° 2042-IFI.

- poste : 16 mai 2019
- internet : Départements 01 à 19 et non résidents : 21 mai 2019
Départements 20 à 49 : 28 mai 2019
Départements 50 à 974 et 976 : 4 juin 2019

Les informations vous concernant sont réservées à l'usage exclusif d'Entrepreneurs du Monde. Conformément à la Loi informatique et libertés du 6/11/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification de ces données. Contact: louis.cazemajour@entrepreneursdumonde.org